

Bonsoir à toutes et tous,

Dans le prolongement de l'allocution du Président de la République d'hier soir et des annonces autour du maintien à domicile des français, Solocal souhaite faire de **la santé de ses collaborateurs la priorité absolue** et par conséquent, **nous allons être amenés à prendre de nouvelles dispositions.**

Dans l'attente de ces nouvelles dispositions, tous les collaborateurs doivent désormais rester à leur domicile et travailler à distance lorsque cela est possible.

Dans le cas où vous ne pourriez pas travailler à distance, que vous n'avez pas activé le dispositif de garde d'enfants de moins de 16 ans, nous vous incitons à prendre des jours de RTT, de congés ou à utiliser vos crédits horaires.

Par ailleurs, tenant compte des mesures gouvernementales, nous travaillons un plan de continuité prévoyant des mesures que nous partagerons avec les partenaires sociaux dès ce jeudi. Un de nos objectifs rejoint sûrement une de vos préoccupations qui est le maintien de vos rémunérations. Ces mesures vous seront communiquées très rapidement.

J'aimerais vous rappeler **qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un arrêt maladie** pour maintenir votre rémunération. En dehors des situations qui le nécessitent, les arrêts maladie ne participent pas de la **solidarité nécessaire** en ces moments critiques et peuvent **être préjudiciables pour la société de façon générale, pour l'entreprise, pour chacune et chacun d'entre nous et nos collègues**. Nous en appelons donc à la solidarité et responsabilité de toutes et tous ainsi qu'à nos valeurs **d'esprit d'équipe et d'engagement.**

Prenez soin de vous, de votre santé et des vôtres,

Richard Cuif

Directeur des Ressources Humaines